

Le Bulletin de Saint-Paul



Juillet 2015 - n° 57

Nouveau visage du bourg



Un nouveau visage pour le cœur de Saint-Paul ...

La commission chargée de l'aménagement paysager a exprimé dès le départ la volonté de redonner des couleurs à notre bourg, de le rendre moins « minéral ».

Après le réaménagement de la place du tilleul, d'autres plantations ont été réalisées : massifs, monument aux morts, vasques...



Ces plantations permettent d'embellir et d'améliorer le cadre de vie, mais aussi de valoriser le village et son patrimoine. Elles sont composées en majorité d'arbustes et de plantes vivaces : ce choix de privilégier des végétaux durables permet également d'optimiser les moyens humains, matériels et financiers.



Un nouveau regard ...

Un espace naturel n'est pas un espace négligé.

Les rues et ruelles bordées de flore des murs - petites fleurs ou semis spontanés - colorent de plus en plus le village.

Dans le cadre de la démarche « 0 Pesticide », privilégier le développement de la végétation naturelle et spontanée ou la propagation de vivaces rustiques, est une évidence : qu'y a-t-il de plus agréable à regarder : un espace minéral (bitume, graviers...) que l'on s'emploiera sans fin à « nettoyer » (à la main, au désherbeur thermique...) ou un espace rendu à une flore vive et colorée ?



Toujours dans cette démarche, à l'automne, les espaces en graviers devant la salle Saint-Louis et derrière la Salle des Associations seront remis en herbe : plus de verdure, simplement de la tonte, des heures de désherbage manuel en moins...



De beaux rosiers grimpants attirent l'œil dans l'avenue de Limoges. Des habitants s'impliquent pour fleurir leur façade. Un exemple réussi.

Sommaire

Nouveau visage du bourg

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 9

École

p. 10 à 11

Travaux

p. 12

La vie de la commune

p. 13 à 17

Agenda 2nd semestre

p. 17

Artisans et commerçants

p. 17

Divers

p. 18

Histoire

p. 19

Le Bulletin de Saint-Paul

Juillet 2015 - n° 57

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



Il y a un peu plus d'un an maintenant, que, avec l'équipe qui m'entoure, vous nous avez confié la gestion de la commune. L'équipe s'est organisée, puis s'est mise au travail pour transformer les premières promesses de campagne en actions avec un objectif permanent : le mieux vivre ensemble à Saint-Paul.

Malgré un budget plus contraint, nous sommes fidèles aux engagements que nous avons pris : pour les plus jeunes, le permis de construire du futur bâtiment scolaire a été déposé fin juin. Pour les anciens, les après-midis « tisane », le 1^{er} mercredi de chaque mois, offrent l'occasion de se retrouver, de papoter ou de s'amuser à des jeux très variés. Pour tous, un nouveau terrain de pétanque est en cours d'aménagement, en lieu et place de l'ancien terrain de tennis. Le programme de voirie établi au printemps sera réalisé en fin d'été. Enfin, l'aménagement paysager du bourg se poursuit, afin de redonner des couleurs à cette traversée un peu trop minérale.

Tous ces investissements sont menés avec l'objectif de réduire les coûts ultérieurs de fonctionnement : bâtiment scolaire très performant énergétiquement, fleurissement en arbustes et vivaces, pérennes et consommateurs de moins d'eau et de ressources humaines, restructuration de l'existant inutilisé.

Mais le bien vivre ensemble ne se décrète pas, il ne peut se faire qu'avec tous : nous venons de passer une période de canicule, où, certes, les élus ont assuré leur mission dans le recensement et l'accompagnement des personnes âgées et isolées, mais où la vigilance des voisins, amis, soignants... est primordiale. Chacun, en se montrant attentif et solidaire, a son rôle à jouer.

Nous ne savons pas trop vers où va nous mener la réforme territoriale : que dire de l'intercommunalité, si le seuil des 20 000 habitants était imposé par la loi ? Vers qui allons-nous être contraints de nous tourner ?

Quoi qu'il en soit, nous poursuivrons, avec nos moyens, cette volonté d'offrir à tous un service de proximité et de qualité.

Je terminerai en adressant mes félicitations aux bacheliers du cru 2015, ainsi qu'à tous ceux qui ont réussi leurs divers examens cette année : qu'ils profitent maintenant de vacances bien méritées.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

Votre Maire, **Josiane Rouchut**

NOTRE BULLETIN IMPRIMÉ DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT !

Dans un souci d'économie et de respect de l'environnement, votre bulletin municipal est désormais imprimé sur du papier certifié PEFC.

Qu'est-ce que la certification PEFC ? C'est la gestion durable de nos forêts, le choix de les protéger. PEFC c'est le développement durable :

- avec la prise en compte de la biodiversité et de l'environnement,
- avec la recherche du meilleur équilibre possible entre les bénéfices sociaux, environnementaux et économiques,
- avec la certification de la gestion forestière durable.

De plus, l'entreprise qui imprime le bulletin est labellisée IMPRIM'VERT, certifiée ISO 14001, ce qui signifie qu'elle intègre le management environnemental dans sa politique globale.

Comme pour les deux dernières éditions, l'équipe distribue elle-même ce bulletin, une autre façon d'être au plus près et à votre écoute.

Portrait

Ils ont une passion... et ils sont chez nous

Alice Bonnet a toujours aimé la peinture, mais il a fallu qu'elle attende sa retraite pour donner libre cours à sa passion.

Car elle a eu une longue carrière à Saint-Paul, Alice...

Permis de conduire en poche en 1950, elle démarre son activité de taxi, qu'elle exercera jusqu'en 1992. Pendant 27 ans, au volant de son estafette, elle a assuré le transport scolaire, acheminant des générations d'enfants sur l'école communale.



Pendant cette période, pas beaucoup de temps pour la peinture...

Alice « se contente » de peindre des foulards en soie, qu'elle arbore sur ses tailleurs quand elle est « de sortie », et qui suscitent l'admiration des autres convives. Elle peint aussi des nappes.

Quand elle et son mari sont invités à dîner, au lieu du traditionnel bouquet, Alice offre des fleurs sur toile... Son inspiration : les fleurs de son jardin, les tableaux des grands maîtres (Van Gogh, Monet... l'inspirent beaucoup).

Et puis, la retraite... Alice peut consacrer son temps à sa peinture. La cuisine se transforme en atelier – c'est plus pratique pour laver les pinceaux...



Elle peint pour le plaisir, pour ses enfants... Des fleurs, toujours des fleurs... Les paysages des cartes postales envoyées par ses enfants et petits-enfants l'inspirent aussi...

Et puis un jour, alors qu'elle va à Linards, elle voit Philippe Laduranty qui a installé son chevalet sur le trottoir devant son atelier... Elle s'arrête, regarde, discute... et finit par lui dire qu'elle peint aussi.

Il lui propose de lui montrer son travail. Elle lui apporte plusieurs de ses tableaux. Il les regarde, et Alice se rappelle du verdict : « C'est naïf, mais c'est beau ».

Jean-François Peyrichout lui propose de rejoindre le groupe qui expose à Saint-Paul à l'occasion de la fête de l'âne.

Alice ne sait pas, elle hésite, elle a peur de ne pas être à la hauteur, elle a peur aussi du regard des gens... et puis, elle saute le pas : expos à Saint-Paul, Saint-Bonnet...

Cela lui permet de rencontrer des gens, de discuter – ce qu'elle aime par-dessus tout...

Parfois aussi elle vend quelques tableaux, précise-t-elle avec un brin de coquetterie.

Grand-mère agréable, Alice, à la messagerie saturée par les messages Facebook, vit avec son temps, au gré de ses inspirations.



Le premier tableau montré à Philippe Laduranty



À l'époque de l'estafette du transport scolaire... qui se reconnaît sur la photo ?

Résultat des élections départementales

Le département de la Haute-Vienne comprend désormais 21 cantons. La commune de Saint-Paul fait partie du canton n° 5 : Condat-sur-Vienne.

Il comprend les communes de Boisseuil, Condat-sur-Vienne, Eyjeaux, Pierre-Buffière, Saint-Bonnet-Briance, Saint-Genest-sur-Roselle, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Paul, Solignac, Le Vigen.

Le bureau centralisateur de ce canton : Condat-sur-Vienne.



RÉSULTATS DU CANTON AU 1^{er} TOUR

| BINÔMES DE CANDIDATS | NUANCES | VOIX | % INSCRITS | % EXPRIMÉS | ÉLUS |
|--|---------|-------|------------|------------|-----------|
| Mme Annick MORIZIO M. Jean-Louis NOUHAUD | PS | 3 218 | 21,74 | 39,66 | Ballotage |
| M. Aimé LABRUNIE Mme Liliane MARTINEZ | FN | 1 703 | 11,50 | 20,99 | Ballotage |
| Mme Françoise KUX M. Christophe SENCIER | UD | 1 674 | 11,31 | 20,63 | Non |
| M. Yann DANO Mme Martine SENAMAUD | PG | 852 | 5,75 | 10,50 | Non |
| M. Georges DARGENTOLLE Mme Christiane DUPUY-RAFFY | DVG | 667 | 4,50 | 8,22 | Non |

RÉSULTATS DU CANTON AU 2^e TOUR

| BINÔMES DE CANDIDATS | NUANCES | VOIX | % INSCRITS | % EXPRIMÉS | ÉLUS |
|---|---------|-------|------------|------------|------|
| Mme Annick MORIZIO M. Jean-Louis NOUHAUD | PS | 5 370 | 36,32 | 71,22 | Oui |
| M. Aimé LABRUNIE Mme Liliane MARTINEZ | FN | 2 170 | 14,67 | 28,78 | Non |

La communauté de communes de Noblat a changé de Président

M. Jean-Claude LEBLOIS, réélu sur le canton de Saint-Léonard, a été élu Président de l'assemblée départementale ; il a choisi de démissionner de ses fonctions de Président de la communauté de communes de Noblat et de Maire de La Geneytouse.

M. Alain DARBON, Maire de Saint-Léonard-de-Noblat a été élu à la Présidence le 7 mai 2015.



Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

22 janvier 2015

- Collège de Pierre-Buffière : participation aux voyages européens : adoption à l'unanimité.
- Régies municipales : modification du mode d'encaissement des recettes : mise en place d'un journal à souches : adoption à l'unanimité.
- Restaurant scolaire : validation du choix de la maîtrise d'œuvre : le cabinet retenu est OX Architecture de Couzeix.
- Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat avec le cabinet retenu, et lui donne mandat pour lancer la consultation des autres prestataires à nommer, et pour signer les contrats correspondants : 12 voix pour et 3 abstentions.

9 mars 2015

- Vote des comptes de gestion et comptes administratifs. Conformément à la loi, Mme le Maire ne prend pas part au vote. Les comptes administratifs des budgets communal, assainissement et lotissement du bourg sont en conformité avec les comptes de gestion de la trésorière, tant en fonctionnement qu'en investissement.
 - *Comptes de gestion de la trésorière* : adoptés par 11 voix pour et 3 abstentions.
 - *Comptes administratifs* : adoptés par 14 voix pour.
- Régie débit de boissons : ajout de la vente de pâtisseries : adoption à l'unanimité.
- Restaurant scolaire : assistance technique de l'ATEC : projet de convention pour l'intervention de l'ATEC au titre de l'aide à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 7259 € HT : adoption à l'unanimité.
- Personnel communal :
 - création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{re} classe et suppression du 2^e classe (changement de grade) : adoption à l'unanimité ;
 - création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{re} classe et suppression du 2^e classe (changement de grade) : adoption à l'unanimité ;
 - suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^e classe en raison d'un départ à la retraite pour invalidité : adoption par 12 voix pour et 3 contre ;
 - suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe en raison d'un départ à la retraite : adoption par 12 voix pour et 3 contre ;
- Correspondant citoyenneté : Madame le Maire se propose pour remplir cette fonction : adoption à l'unanimité.

11 avril 2015

- Vote des subventions aux associations.
- Vote des taux d'imposition : 12 voix pour et 3 abstentions.

- Affectation des résultats 2014 : budget communal : 15 voix pour. Budget assainissement : 15 voix pour.
- Vote des budgets 2015 : budget voté chapitre par chapitre : voir détail sur <http://www.saint-paul-en-limousin.fr/> ou en mairie.
- Budget assainissement : 15 voix pour.
- Budget lotissement du bourg : 15 voix pour.
- Adhésion au groupement de commandes du SEHV pour l'achat d'électricité : 15 voix pour.
- Adhésion au groupement de commande de la Comcom pour l'achat de panneaux routiers : 15 voix pour.
- Convention de transition pour l'accompagnement de l'instruction des actes d'urbanisme entre la DDT et la Comcom : 15 voix pour.
- Restaurant scolaire : validation du choix du cabinet pour la mission de contrôle technique - cabinet Qualiconsult : 15 voix pour.
- Restaurant scolaire : validation du choix du cabinet pour la mission SPS - cabinet JP Deloménie : 15 voix pour.

30 avril 2015

- Budget communal : vote des taux : 12 voix pour et 3 abstentions.
- Budget communal : décision modificative budgétaire : adoption à l'unanimité.
- Contrat Territorial Départemental : validation des demandes de subventions :
 - éclairage de la salle des fêtes : demande pour installer des luminaires à LED : adoption à l'unanimité ;
 - projet de construction restaurant scolaire pour l'installation d'une chaudière biomasse : adoption à l'unanimité.
- Classement de la voirie communale : classement de la voie qui monte à l'école : adoption à l'unanimité.
- PEDT (Projet EDucatif Territorial) obligatoire pour continuer à percevoir le fonds d'aide de l'Etat pour les Nouvelles Activités Périscolaires : en cours.
- Intervention d'un chantier d'insertion pour le désherbage du cimetière ; chantier piloté par le RIS (Relais Infos Services) de Monts et Barrages.

30 mai 2015

- Validation de l'APD (Avant-Projet Définitif) du restaurant scolaire, d'une salle de motricité et d'un préau :
 - description du projet et volet financier : 12 voix pour et 3 abstentions ;
 - demande de subventions auprès du Conseil Régional : 15 voix pour ;
 - autorisation de dépôt de permis de construire : 12 voix pour et 3 abstentions ;
 - signature de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre : 12 voix pour et 3 abstentions ;
 - autorisation de lancement de la consultation de travaux par procédure adaptée : 12 voix pour et 3 abstentions.

Mieux comprendre le budget de la commune...

Qu'est-ce que le budget communal ?

L'élaboration par le maire du budget de la commune et son vote par le conseil municipal sont les actes fondamentaux de la gestion municipale. Ils déterminent et valident chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget constitue un programme prévisionnel des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. C'est aussi un acte juridique, par lequel le maire - organe exécutif de la collectivité locale - est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Le budget est divisé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations nécessaires au fonctionnement des services locaux à usage des administrés. La section d'investissement permet notamment la programmation des travaux structurants et des projets de la commune, routes, constructions, achats...

La section de fonctionnement s'inscrit dans la continuité pour permettre le fonctionnement des services.

Elle comprend les dépenses de gestion courante des services : salaires des agents municipaux, indemnités des élus*, travaux d'entretien de la commune, éclairage public, aides aux associations, remboursement des intérêts d'emprunts, etc.

A ces dépenses correspondent les recettes suivantes :

- part des impôts locaux revenant à la commune : taxe d'habitation, taxes foncières ;
- recettes en provenance de l'Etat : dotation globale de fonctionnement (la fameuse DGF, dont toutes les collectivités locales déplorent la baisse cette année) ;
- participation des administrés aux coûts des services qu'ils utilisent : cantine scolaire, garderie ;
- produits du domaine et recettes diverses (loyers, locations ...).

*Les indemnités des élus, comment ça marche ?

Le montant plafond des indemnités des élus est encadré par la loi. Une enveloppe globale est attribuée à la commune. Elle est traditionnellement partagée entre le Maire et les adjoints. L'enveloppe de Saint-Paul n'a pas augmenté, mais c'est un choix d'équipe de la répartir entre tous les élus titulaires d'une délégation.

**Les subventions, comment ça marche ?

Certains projets, certains travaux sont éligibles à des subventions, qui peuvent être demandées soit à l'Etat (DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), soit auprès du Département (CTD : Contrat Territoriaux Départementaux), soit auprès de la Région, notamment dans le cadre d'appels à projets. D'autres organismes peuvent aussi apporter des subventions (Agence de l'eau...).

Comment ça marche ?

Quand les élus élaborent un projet, ils regardent si ce projet peut être subventionné, par qui et à quelle hauteur. Par exemple, la DETR ne peut excéder un montant de 20 % du projet. Les montants des CTD varient, en fonction de la nature du projet et du potentiel fiscal de la commune : une commune « pauvre » sera plus aidée qu'une commune « riche »...

Lors de l'élaboration du projet, le Maire dépose des demandes de subvention auprès de tous les organismes susceptibles d'en attribuer. Pour cela, un dossier est constitué avec le montage financier de l'opération, fondé soit sur une estimation, soit sur un devis. C'est sur cette base que le montant de la subvention est communiqué. Mais, comme il s'agit d'un pourcentage du montant des travaux, si le coût est plus faible qu'estimé, le taux de subvention reste le même et le montant sera réduit (calculé sur le montant réel des travaux).

Si une subvention est obtenue mais que finalement, les travaux ne se réalisent pas, bien évidemment la subvention ne sera pas versée, mais on ne peut pas dire que la commune « perde » de l'argent, puisque, du coup, elle n'aura rien dépensé !

La section d'investissement concerne les dépenses d'avenir.

C'est par la section d'investissement que sont réalisés les travaux structurants, investissements utiles, constructions, et acquisitions foncières. Cette section enregistre les opérations relatives aux choix qui sont proposés et délibérés en conseil municipal :

- acquisition de biens immobiliers et mobiliers (véhicules, outillage pour les services techniques...);
- travaux de construction ou de grosses réparations ;
- équipements structurants (routes...);
- remboursement du capital des emprunts.

A ces dépenses correspondent les recettes suivantes :

- l'autofinancement ;
- l'emprunt, lorsqu'un projet le nécessite ;
- les subventions** obtenues.

Le maire s'emploie à trouver les ressources nécessaires afin que les projets et investissements bénéficient d'aides publiques et de concours.

Le budget d'investissement de la commune a augmenté de façon importante. Cela correspond à la réalisation des engagements pris par l'équipe municipale, en grande partie cette année pour la construction du bâtiment scolaire : construction d'un restaurant scolaire, d'une salle de motricité, d'un préau ; réhabilitation de la garderie, et enfin mise aux normes pour l'accessibilité de l'ensemble du groupe scolaire.

Tout au long de l'année le budget peut être affiné ou ajusté en fonction de son exécution ou d'éléments extérieurs imprévus.

Le budget est contrôlé chaque année par le Trésor Public et fait l'objet d'une procédure de contrôle préfectoral de légalité, comme toute délibération du conseil.

Municipalité

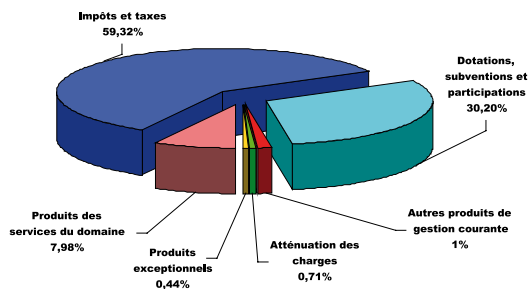
La section Fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 853 145 €.

Cette somme permet de financer :

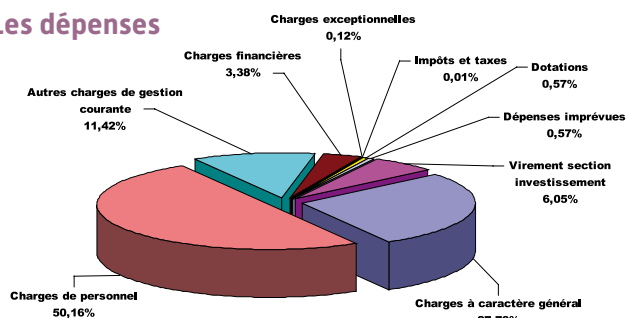
- des dépenses de fonctionnement pour 801 579 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 51 583 €.

Les recettes



- **Produits des services du domaine : 68 085 €** [concessions cimetière, redevance d'occupation ERDF, garderie, cantine, transport scolaire et charges salariales du budget assainissement].
- **Impôts et taxes : 506 092 €** [contributions directes, attribution de compensations de la Communauté de Commune de Noblat, Fonds de péréquation des recettes fiscales et taxe additionnelle droits de mutation].
- **Dotations, subventions et participations : 257 613 €** [dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, dotation générale décentralisation, dotation nouveaux rythmes scolaires, subventions et participations du département pour le printemps culturel, participation APC (Agence Postale Communale), état compensatoire au titre de la taxe professionnelle, état compensatoire au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitations].
- **Autres produits de gestion courante : 11 500 €** [location appartement, salle des fêtes, heures de ménage à l'école de musique].
- **Atténuation des charges : 6 080 €** [remboursement salaires + charges du personnel].
- **Produits exceptionnels : 3 775 €** [Libéralités, produits exceptionnels divers].

Les dépenses



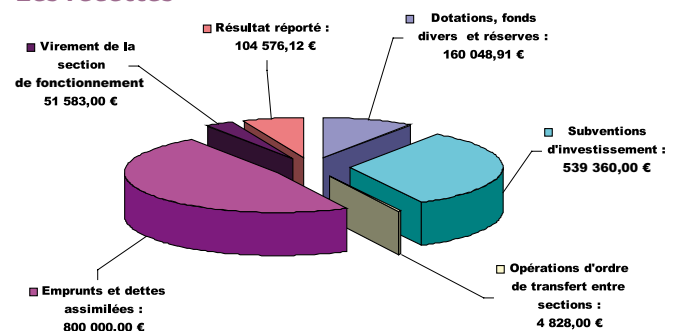
- **Charges à caractère général : 236 070 €** [eau, électricité, combustibles, carburants, produits d'entretiens et petits équipements, fournitures

de voirie, vêtements de travail, fournitures administratives, livres pour la bibliothèque, fournitures scolaires, locations mobilières, entretiens et réparations terrains-bâtiments-voies et réseaux-matériels roulants, maintenance, assurances diverses, documentations, versements aux organismes de formation, indemnité au comptable et aux régisseurs, honoraires, rémunérations nouveaux rythmes scolaires, fêtes et cérémonies, publications bulletins municipaux, transports scolaires, réceptions, frais d'affranchissement et de télécommunication, frais bancaires, cotisations diverses, instruction droit des sols et taxes foncières...].

- **Charges de personnel : 427 925 €** [autres personnels extérieurs, cotisation Centre National de Gestion, rémunérations personnel titulaire et non titulaire, cotisations URSSAF - Caisse de Retraite - Pôle Emploi - assurance du personnel, versement autres œuvres sociales et médecine du travail].
- **Autres charges de gestion courante : 97 406 €** [déficit du budget lotissement, indemnités et cotisations maire et adjoints, service incendie, contributions aux organismes de regroupement, subvention budget assainissement, subventions aux associations et autres organismes].
- **Charges financières : 1 050 €** [secours et titres annulés].
- **Impôts et taxes : 100 €** [fonds de péréquation].
- **Dotations : 4 828 €** [amortissements].
- **Dépenses imprévues : 4 910 €.**
- **Virements à la section d'investissement : 51 583 €.**

La section Investissement

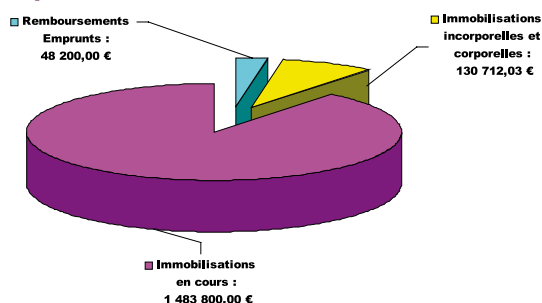
Les recettes



- **Dotations, fonds divers et réserves : 160 048,91 €** [Fonds de compensation de la TVA, Taxe locale d'équipement et affectation du résultat de fonctionnement de 2014].
- **Subventions d'investissements : 539 360 €.**
- **Opérations d'ordre de transfert entre section : 4 828 €** [amortissement].
- **Emprunt bâtiment scolaire : 800 000 € dont 200 000 € remboursable sur 2 ans** [fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée].
- **Virement de la section de fonctionnement : 51 583 €.**

Municipalité

Les dépenses



- **Emprunts : 48 200 €** (remboursement capital).
- **Immobilisations incorporelles et corporelles : 130 712,03 €.**
- **Restaurant scolaire + garderie + salle de motricité + accessibilité : 1 483 800 €.**

Pourquoi le poste de Gérard n'a pas été remplacé

Certains se demandent pourquoi le départ à la retraite de Gérard Colombier au 1^{er} novembre 2014 n'a pas donné lieu à un recrutement pour le remplacer. Au 1^{er} novembre la municipalité n'avait pas d'idée bien arrêtée à ce sujet, mais avait certaines interrogations concernant la pérennité des finances de la commune. En effet, au delà du simple choix de remplacer ou non un poste d'agent, se pose plus prosaïquement les moyens de financer celui-ci sur le long terme : la baisse répétée des dotations diminue les ressources municipales, alors que l'augmentation des charges de personnel pendant les dernières années accroît ses dépenses.

QUELQUES CHIFFRES :

Dépenses de personnel

| ANNÉE | CHARGES DE PERSONNEL |
|--------------------------|----------------------|
| 2008 | 318 764,18 € |
| 2009 | 338 102,65 € |
| 2010 | 355 558,31 € |
| 2011 | 392 878,53 € |
| 2012 | 414 183,66 € |
| 2013 | 426 185,76 € |
| 2014 | 449 122,22 € |
| Budget prévisionnel 2015 | 427 925,00 € |

Dotations, subventions et participations

| ANNÉE | DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS |
|--------------------------|--|
| 2008 | 276 754,81 € |
| 2009 | 314 291,11 € |
| 2010 | 339 162,94 € |
| 2011 | 309 218,68 € |
| 2012 | 288 874,72 € |
| 2013 | 306 019,60 € |
| 2014 | 294 084,33 € |
| Budget prévisionnel 2015 | 257 613,00 € |

Les dotations constituent environ un tiers des revenus de la commune. Tout semble indiquer que la baisse généralisée de ces dotations va se poursuivre dans les années à venir. C'est donc cette absence de visibilité financière qui nous a conduit à la prudence. Il devenait en effet hasardeux de remplacer le poste de Gérard, sans certitude de pouvoir le financer ultérieurement, avec le risque d'hypothéquer l'autonomie financière de la commune.

Les subventions aux associations

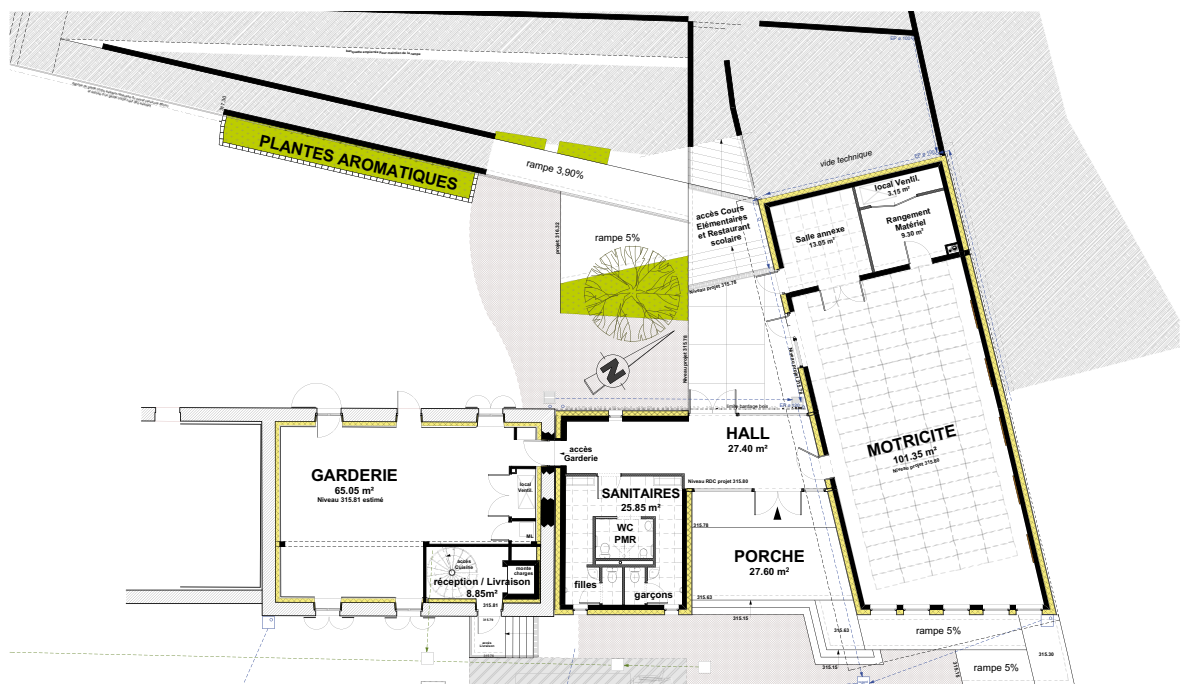
| NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS | MONTANT ATTRIBUÉ |
|--|------------------|
| Associations communales | |
| AAPPMA La Roselle | 150,00 € |
| ACCA Saint-Paul | 150,00 € |
| Amicale Saint-Louis | 150,00 € |
| Artisans et commerçants | 150,00 € |
| FNACA | 150,00 € |
| La Marelle | 300,00 € |
| Le Patch Paulois | 150,00 € |
| Parar lo Iop | 150,00 € |
| Saint-Paul Anes | 150,00 € |
| Saint-Paul Gym | 150,00 € |
| Saint-Paul Rando | 150,00 € |
| Associations hors commune | |
| AFMD | 60,00 € |
| Foot Sud | 300,00 € |
| FCL Feytiat | 300,00 € |
| Foyer Rural Saint-Léonard | 70,00 € |
| GVA Pierre-Buffière | 150,00 € |
| GVA Féminin | 150,00 € |
| Syndicat d'élevage | 150,00 € |
| Associations à caractère social | |
| FNATH | 60,00 € |
| Secours Populaire | 200,00 € |
| Adhésions organismes (montant de la cotisation au prorata du nombre d'habitants ou forfaitaire) | |
| Association des Maires et élus de la Haute-Vienne | 300,00 € |
| Association des Maires Ruraux | 56,00 € |
| AVEC Limousin | 26,00 € |
| Fondation du patrimoine | 120,00 € |
| Subvention voyages des collégiens | |
| Collège Fernand Lagrange Pierre-Buffière | 850,00 € |
| Collège Bernard Palissy Saint-Léonard | 90,00 € |
| Subvention exceptionnelle | |
| Fête de l'Ane | 3000,00 € |

L'école communale

Le permis de construire du bâtiment scolaire a été déposé à la mi-juin. Ce bâtiment était devenu nécessaire depuis longtemps. Nous nous étions engagés fortement à revoir l'implantation prévue par l'ancienne équipe, qui devait amputer une grande partie de la cour de repas, et donc le dimensionnement du réfectoire nous semblait cohérents et ont donc été conservés. Il nous est apparu que dispersé en plusieurs bâtiments plus ou moins pérennes (la salle de motricité est depuis dix ans dans un module provisoire). Le cabinet OX architectures, de Couzeix, a bien perçu cette nécessité de cohérence d'ensemble. Les mois écoulés ont été consacrés à des travaux personnels communaux concernés, afin de finaliser le projet.

La conjoncture économique nous permet d'emprunter de l'argent à un taux largement inférieur à 2 % et la part de subvention est importante. Ce taux de subvention exceptionnel pour ce type de projet est dû au choix d'une construction de haute qualité en bois. Les bâtiments seront conçus pour être durables, très performants énergétiquement pour en diminuer les coûts de fonctionnement et la santé de nos enfants et des autres utilisateurs.

Le projet a l'ambition d'offrir les infrastructures devenues indispensables à notre école : restaurant scolaire confortable, cour de récréation et de la cour devenue exigüe suite à l'implantation du bâtiment central, et mise en accessibilité des deux niveaux de



Plan RDC : porche, hall entrée, sanitaires, garderie, salle de motricité.



Plan R+1 : cuisine, restaurant scolaire, préau.

L'école communale

is longtemps, vu l'état de vétusté de l'actuel restaurant scolaire (préfabriqué en béton amianté installé en 1971). grande partie du terrain de sport situé en contrebas de l'école. En revanche, l'évaluation initiale en terme de nombre semblait tout aussi important de redonner une certaine homogénéité à l'ensemble du groupe scolaire, jusque-là provisoire...]

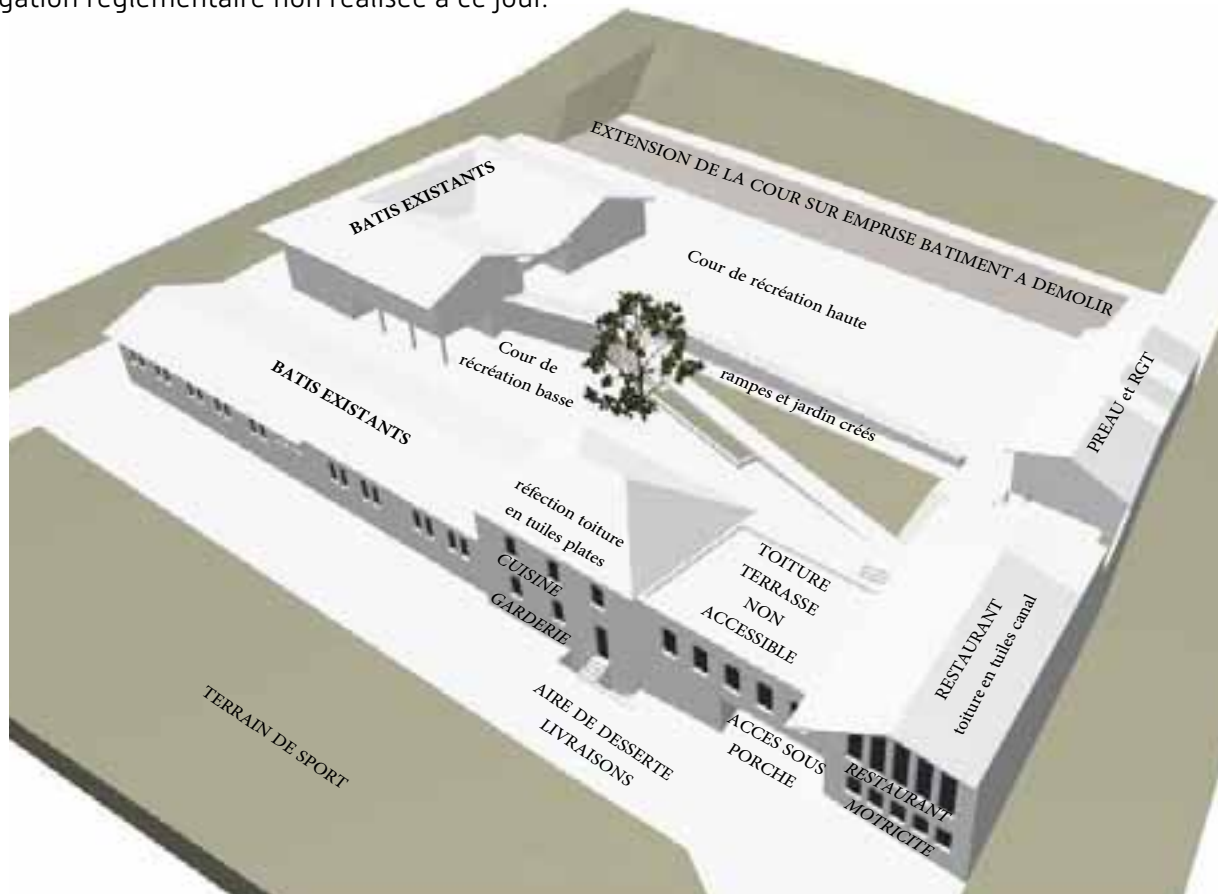
les ont donné lieu à un travail intense de propositions, d'échanges, de concertation avec les enseignants et les

de subventions s'élève pour l'instant à 45 %. D'autres demandes de subventions sont en cours.

vironnementale :

fonctionnement, avec l'utilisation de matériaux bio-sourcés, respectueux de l'environnement, dans l'intérêt de la

table et aux normes, salle de motricité répondant aux recommandations de l'Education Nationale, agrandissement cours, obligation réglementaire non réalisée à ce jour.



Vue d'ensemble.



Insertion paysagère.

Travaux élagage, cimetière, école



Une zone 30 a été implantée à proximité de l'école. Les enfants ont participé en réalisant des panneaux lors des ateliers périscolaires. D'autres panneaux illustrés seront installés dans des villages de la commune.



Le rallye Bois-Energie est passé sur notre commune le 21 mars 2015 : démonstration d'élagage et broyage des branches, pour la réalisation de plaquettes destinées aux chaufferies collectives ou individuelles. Pendant cette période, les riverains concernés par le programme de voirie ont effectué leurs travaux d'élagage.



La qualité de l'eau ne pouvant être garantie (souillures, utilisation irrégulière...) sur les différents points de puisage de l'espace public, des panneaux « eau non potable » ont été apposés.



A L'ÉCOLE

- La VMC située dans les classes du primaire, bâtiment de 2008, a dû être remplacée faute d'entretien.
- Les mesures de radon, obligatoires depuis 2004, ont été réalisées cette année. Les résultats sont satisfaisants avec des mesures inférieures aux 400 Bq/m³ admis.
- Installation de miroirs dans les toilettes.



AU CIMETIÈRE

Nous avons fait intervenir un chantier d'insertion pour le désherbage du cimetière. Ce chantier, qui permet d'accueillir des salariés en insertion sociale et professionnelle est piloté

par le RIS (Relais Infos Services) de Monts et Barrages. Le RIS peut être sollicité pour des travaux saisonniers.



L'ancien terrain de tennis est réaménagé en terrain de pétanque. Il est en cours de finition, mais utilisable dès maintenant.

La Vie de La Commune

Quelques images du semestre écoulé

Soirée « Lou roussigno dau Limouzi » organisée par L'ACCA



Le printemps culturel



Les Amants de Simone.

Les vœux du Maire



L'équipe municipale.



13



Daniel Boisserie, député, Jean-Louis Nouhaud, conseiller général, Jean-Claude Leblois, alors président de la communauté de communes.



Jean-Claude RIBANO chante Brel.



Les Saint-Paulois venus nombreux.



Théâtre « Le grenier à sel ».

La Vie de la Commune

Le repas des aînés



La fête de l'âne



Exposition de peinture à la mairie.



Exposition de peinture à l'église.



Les randonneurs se ravitaillent au four à pain.

La N3L connaît toujours un vif succès



N3L adultes.



Course enfants.

Le four à pain.



La Vie de La Commune

La Limousine André DUFRAISSE



Le comité d'organisation tient à remercier l'ensemble des signaleurs qui consacrent un peu de leur temps à la vie associative.



Le loto du foot



Vide-greniers et Fête de la musique

par l'association des artisans et commerçants.



Encore une réussite avec toujours plus de participants et une animation musicale de qualité.



Fête de l'école

L'association des parents d'élèves « La Marelle » a fêté ses 20 ans lors de la fête de l'école : soleil, musique et jeux ont animé l'après-midi, et des grillades ont clôturé la soirée.



La Vie de la Commune

Après-midi « Tisane »



Depuis le 4 mars, nous avons le plaisir de vous retrouver pour les après-midis « Tisane ». En effet, la commission lien social organise chaque 1^{er} mercredi du mois un après-midi détente et jeux, à la salle des associations.



Le dernier rendez-vous a été l'occasion d'une intervention de la gendarmerie sur la prévention – sécurité au quotidien.



Vous pouvez nous rejoindre librement pour jouer ou simplement discuter autour d'une collation (notez les 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre).

L'école communale

Les NAP (Nouveaux Ateliers Périscolaires), mis en place maintenant depuis deux ans, trouvent progressivement leur rythme de croisière. Les familles apprécient le large choix des activités et reconnaissent leur intérêt.

Les modalités d'organisation évoluent progressivement, au gré des besoins. Les familles sont informées par un calendrier remis dans le cahier à chaque début de période (merci à Sandrine Coussy), les plannings sont affichés à l'entrée de l'école et sont en ligne sur le site de la commune, chaque semaine. Les parents sont avisés de tout changement de dernière minute par SMS.

Quelques nouveautés dans les ateliers cette année : l'initiation au hand-ball, avec un éducateur de la Ligue de Hand, aux sports de combat, avec



un éducateur diplômé. D'autres ateliers, animés par des bénévoles et/ou des employés communaux : l'atelier « tea time » pour les plus grands pour discuter en anglais, l'atelier « épouvantails » qui a permis la confection des épouvantails peuplant les massifs du bourg, l'atelier « décors pour la fête de l'école », et l'atelier « citoyenneté » ayant permis aux enfants de réaliser des panneaux « Attention aux enfants », que vous découvrirez au gré de vos déplacements en divers hameaux de la commune.

La commission scolaire a convié les associations, intervenants et parents accompagnateurs à un pot de remerciements.

Moment d'échange ayant permis de faire le point sur l'année écoulée et de discuter des modalités d'organisation pour l'année scolaire à venir.

La Vie de La Commune



Commémoration du 19 mars 1962.

Les cérémonies



Commémoration du 8 mai 1945.



Journée Nationale de la Déportation du 26 avril au camp.



Commémoration de l'appel du 18 juin 1940.

Agenda 2nd semestre

| | |
|--------------|---|
| 9 août | Enduro des 3 vallées |
| 18 août | Tour du Limousin |
| 7 novembre | Concours de belote organisé par l'Amicale Saint-Louis |
| 14 novembre | Loto organisé par La Marelle |
| 4/5 décembre | Téléthon |
| 6 décembre | Thé dansant organisé par le Rider |
| 18 décembre | Fête de Noël de l'école |
| 31 décembre | Réveillon de la St Sylvestre |

Artisans commerçants

Quelques RECTIFICATIONS sur la liste des commerçants du bulletin de janvier :

- **Ebéniste, restauration meubles MORTEROL**
05 55 75 51 88 ou 06 40 30 81 62
- **Pharmacie PANTEIX** 05 55 09 71 23

RÉOUVERTURE du garage de Saint-Paul

- **Garage de Saint-Paul**
M. Patrick TREPIED 05 55 44 98 60

NOUVEAU

- **La maison du hockey, articles de sport**
M. Axel BARNIQUE 06 20 94 98 99

Appel au civisme

- ✓ Afin d'optimiser la sécurité dans le bourg, 2 rues sont à sens unique : la rue des Ecoles et la rue du 11 novembre : **les panneaux « Sens interdit » sont bien visibles : merci de les respecter !**



- ✓ C'est l'été, et avec la canicule, chacun profite de la fraîcheur tard le soir et la nuit... C'est à ce moment-là que portes et fenêtres sont ouvertes, alors pensez à vos voisins : pas de télé ou de musique trop fort, attention aux aboiements des chiens et au bruit des tondeuses et débroussailluses... Tous ces petits riens faciles à éviter, et qui peuvent vite "pourrir" les relations de voisinage.
- ✓ Par respect pour l'environnement, évitons de jeter tout et n'importe quoi dans nos ruisseaux.

La ferme collective de Latournerie

La Fondation Terre de Liens est venue présenter le projet à Saint-Paul le 2 juin.

LE PROJET

Faire vivre un collectif (aujourd'hui 11 personnes) sur une ferme, pour une production et une vente en local et en circuits courts. La ferme proposera, à partir de la fin de l'année du pain au levain et de la bière artisanale, puis suivront des légumes de saison, de la viande de porc, du fromage de vache et de chèvre, de la crème fraîche, des yaourts, le tout produit en agriculture biologique. Tous sont issus de formation agricole, et le groupe compte également un architecte charpentier.

UN PARTENARIAT AVEC TERRE DE LIENS

La Fondation Terre de Liens va acheter les terres de la ferme grâce à de l'**épargne solidaire**, en réunissant 200 000 € d'ici fin août. **Ce n'est pas du don !** Il s'agit d'un placement d'argent, comme dans un livret d'épargne quelconque, mais pour un projet que le souscripteur choisit ! N'hésitez pas à aller jeter un œil sur le site internet de l'association <http://www.terredeliens.org>.

COMMENT FAIRE EN PRATIQUE ? :

Les personnes qui souhaitent soutenir le projet peuvent prendre une ou des actions (chaque action vaut 103 euros) dans Terre de Liens et orienter ces actions vers ce projet, c'est-à-dire en précisant : « La Tournerie ». Pour ceux qui veulent en savoir plus sur le projet, les événements organisés, où et comment contacter ou rencontrer le collectif, comment prendre des actions, un site internet : www.fermecollectivedelatournerie.com.

Le Bulletin de Saint-Paul N°57

Le SICTOM (Syndicat InterCommunal de Traitement des Ordures Ménagères)

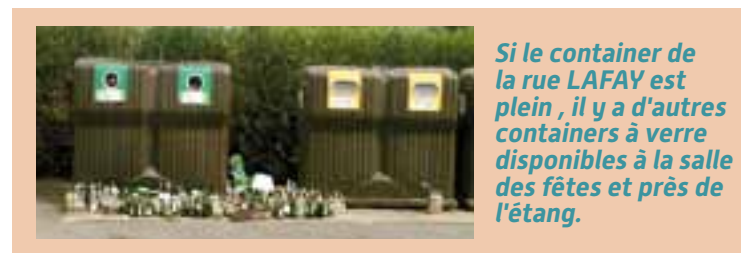
LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Sur notre commune, la collecte a lieu chaque lundi.

- **Dans le bourg**, les sacs poubelle sont déposés sur les trottoirs ou en bordure de propriété (certains possèdent des containers privés). Un container a été installé dans le bas du bourg, mais vu les abus de certains, une réflexion est engagée sur sa pérennité...
- **Dans les villages**, se trouvent des containers de regroupement où vous devez apporter vos sacs.



La Communauté de Communes de Noblat exerce la collecte des ordures ménagères sur son territoire depuis 2007. Elle adhère au Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets (SYDED 87) pour le traitement des déchets.



Si le container de la rue LAFAY est plein, il y a d'autres containers à verre disponibles à la salle des fêtes et près de l'étang.

METTONS NOS POUBELLES AU RÉGIME !

Le 30 janvier 2015, le comité syndical du SYDED a voté l'augmentation du montant de la tonne de déchets traités à l'incinérateur. Le coût de traitement qui était jusqu'alors de 110,39 €/T passe aujourd'hui à 121,62 €/T.

En 2014, la Communauté de Communes de Noblat a déjà enregistré une augmentation de 7 tonnes d'ordures ménagères collectées par rapport à 2013.



Si le tonnage d'ordures ménagères (votre poubelle) reste identique, le budget 2015 du SICTOM subira une augmentation de 30 792 € : alors, mettons notre poubelle au régime !

Comment ? En jetant moins, en triant plus, en compostant, en réutilisant, en consommant « citoyen » (moins d'emballages ou emballages recyclables, piles rechargeables, sac réutilisable, « cabas »...).

Si chaque foyer réduit d'un kilo chaque semaine le poids de sa poubelle, cela entraîne une économie de plus de 39 210 € sur un an.

**1 kg de déchets x 6200 foyers
x 52 semaines x 121,62 €/t = 39 210 €**



De son côté, la Communauté de Communes de Noblat, au vu des chiffres de fréquentation 2014 et afin d'améliorer le service à l'usager, a réajusté les périodes d'ouverture des déchèteries. La période haute saison est avancée au 2 mai jusqu'au 31 août.

| HAUTE SAISON Du 2 mai au 31 août | | BASSE SAISON Du 1 ^{er} septembre au 30 avril | |
|-------------------------------------|-------------------|--|---------------------|
| Lundi Mardi | 10h-12h | Lundi Mardi | 10h-12h |
| Mercredi Jeudi Vendredi | 14h-19h | Mercredi Jeudi Vendredi | 14h-17h30 |
| Samedi | 10h-12h / 14h-18h | Samedi | 10h-12h / 14h-17h30 |



Histoire



Souvenirs : la course de côte de Saint-Paul

De nombreux habitants se souviennent du vrombissement qui envahissait le bourg lors des Lundi de Pentecôte. Nous sommes dans les années 70 et, à l'initiative de quelques passionnés de sport automobile, l'écurie Saint-Martial de Limoges s'associe au comité des fêtes pour organiser une course de côte à Saint-Paul. La première édition voit le jour en 1972.

Le comité s'occupe de l'organisation de la course avec la préparation du parcours, la mise en sécurité de celui-ci, l'accueil et la restauration des spectateurs ainsi que les relations avec la préfecture pour la fermeture des routes, la mise à disposition de gendarmes et l'établissement de postes de secours. Les employés communaux sont également mobilisés, de même que les agriculteurs locaux, apportant leur aide et fournissant des bottes de paille dont le parcours est abondamment pourvu. L'écurie Saint-Martial gère la partie strictement sportive de l'évènement par son directeur de course et ses officiels.

La course prend rapidement de l'essor : elle figure d'abord dans le championnat régional puis dans le championnat national à partir de 1976. Elle accueillera de grands noms du milieu mécanique parmi lesquels Mamers, Delage, Gourserol ou encore Ligier. Antoine Blondin, venu de Linards en voisin, commentera à plusieurs reprises l'épreuve dans la presse.

Le parcours s'établit sur 1600 m : départ arrêté Pont de l'Anguienne et ascension par la D12 direction Linards, puis bifurcation à Chambord par la VC30 avant de reprendre la D12 au Petit Chaleix toujours en direction de Linards. Le circuit quitte ensuite la D12 pour prendre sur la droite la D82 en direction de Saint-Genest. L'arrivée est chronométrée à hauteur de Leycuraudoux. Les concurrents s'élancent chacun leur tour du pont. Une fois tous arrivés en haut, la course est neutralisée pour une descente en convoi. Plusieurs tours d'essais ont lieu le matin avant que la course ne se déroule l'après-midi, elle-même en 3 manches.

Le parking et la cour de l'école servent à cette occasion de parc à concurrents et la rue des Ecoles régule le flot des véhicules.

La course accueille plusieurs milliers de spectateurs. Le nombre de bolides a volontairement été limité à 100, concourant dans différentes catégories. Des pointes à plus de 200 km/h ne sont pas rares dans les portions droites du circuit, de même que les sorties de route, nécessitant la présence de plusieurs échappatoires. Certains pilotes avalent le circuit en moins de 50 secondes...

Avec le temps, l'épreuve finit par être victime de son succès : les moyens financiers et humains à mettre en oeuvre dépassent peu à peu les possibilités d'un bourg comme Saint-Paul et la dernière édition se déroule à l'aube des années 80.



Alpines en attente Rue des écoles 1979

Remerciements à Jacques Pauzat et Pierre Beyroux ainsi qu'à leurs épouses pour leur précieux concours.



Le Populaire - 2 juin 1979



Un rare Jidé au Petit Chaleix 1974



Le populaire 5 juin 1979

Mamers Pont de l'Anguienne 1978



